

MODALITES D'INSCRIPTION

Sur notre site internet :

- * Vous téléchargez le bulletin d'inscription correspondant à la préparation choisie.
 - * vous nous renvoyez aussitôt le bulletin d'inscription.
- La date limite d'inscription est fixée un mois avant le début de la formation.
Votre demande est enregistrée dans l'ordre d'arrivée.

En cas de financement personnel joignez le chèque correspondant à 30% du montant de la préparation :

Préparation concours infirmier « standard »	495 €
Préparation concours infirmier « renforcée »	570 €
Préparation concours infirmier « intensive écrit »	113 €
Préparation concours infirmier « intensive oral »	83 €
Préparation concours infirmier « mise en situation concours blancs »	60 €
Préparation concours infirmier spécifique AS	210€
Préparation concours infirmier spécifique AS « mise en situation concours blancs »	57€
Préparation concours aide-soignant « épreuve orale »	105€

En cas de prise en charge par votre organisme employeur joignez l'attestation de prise en charge de la préparation.

Si, vous êtes pris en charge par un organisme ou un établissement, une convention de formation professionnelle vous sera envoyée dans les 10 jours, en deux exemplaires. Un des exemplaires dûment signé doit nous être retourné.

Une confirmation d'inscription est adressée à chaque participant (dès la réception de l'inscription), donnant toutes les indications utiles concernant les dates, le lieu et le déroulement de la formation.

Joindre votre règlement à l'ordre de : **Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Egrève**
Bulletin à retourner à :

Madame SUC PASCALE
Directrice de l'I.F.S.I
Tél. : 04.76.56.49.59

N.B. : En cas d'annulation de votre part, l'Institut facturera les 30% des droits d'inscription.